

RAPPORT D'ACTIVITE

1^{ER} SEMESTRE 2021

Chers Actionnaires,

Vous trouverez dans le présent rapport d'activité l'ensemble des informations relatives à la période du premier semestre 2021. Les appréciations qualitatives et relatives au contexte et au déroulement des opérations sont renseignées dans la première partie.

Toutes les informations financières relatives à la période sont disponibles dans l'annexe comptable jointe.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre du premier semestre 2021.

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société durant la période écoulée.

La remontée des prix du pétrole au cours des derniers mois a eu un impact favorable sur les activités de DOLFINES.

L'embellie des cours du baril depuis début novembre 2020 s'est poursuivie tout au long du 1^{er} semestre 2021, avec un quasi-doublement des prix sur la période, de 38 US\$ à 74 US\$ pour le baril de Brent. La reprise des prix du pétrole repose sur plusieurs facteurs, mais les perspectives ouvertes par la mise sur le marché de vaccins ont clairement généré une anticipation collective d'une reprise économique mondiale, donc de la demande d'énergie.

Dans ce contexte, l'activité de DOLFINES dans le secteur des énergies conventionnelles a clairement repris. Les projets de forage, tant à terre qu'en mer, sont en croissance significative, ce qui a un impact notable sur nos activités d'assistance technique, d'inspection et d'audit, et d'ingénierie de construction.

Le 1^{er} semestre 2021 enregistre un chiffre d'affaires de 2 M€ contre 1,5 M€ pour le 1^{er} semestre 2020. Il atteint 80% du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2020.

Le 2^{ème} trimestre a été marqué par une progression de près de 43% du chiffre d'affaires par rapport au 1^{er} trimestre. Cette forte progression souligne le potentiel de croissance des seules activités d'énergies conventionnelles dans un contexte de reprise progressive des investissements des opérateurs.

o Assistance Technique (Dolfines Services)

Le chiffre d'affaires réalisé par Dolfines Services sur le 1^{er} semestre 2021 est de 747.138 euros contre 777.621 euros pour la totalité de l'exercice 2020.

Grâce au redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, et l'obtention de nouveaux contrats, le chiffre d'affaires du 1er semestre 2021 atteint 96% du chiffre d'affaires global 2020.

D'ores et déjà, on peut constater que le regain d'activités du second trimestre 2021 s'est maintenu au cours du troisième trimestre.

o **Audit/Inspection (Factorig)**

Le chiffre d'affaires réalisé par Factorig sur le 1er semestre 2021 est de 893.860 euros, soit près de 65% de celui de l'exercice 2020 qui s'élevait à 1.383.280 euros.

L'impact dû à la pandémie de Covid-19 sur les activités a continué à être ressenti au 1er semestre 2021, néanmoins les contrats obtenus valident notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre succursale aux Emirats Arabes Unis, notre filiale au Brésil et de nombreux partenaires solides en Afrique du Nord.

Factorig a signé des contrats avec de nouveaux clients dans le Golfe notamment aux Émirats Arabes Unis et en Oman et également en Afrique du Nord, principalement en Libye et en Algérie.

Factorig a obtenu au cours du 1er semestre 2021 l'agrément en qualité de fournisseur auprès de Saudi Aramco, le premier producteur mondial de pétrole.

En Amérique Latine, Factorig développe son service d'inspection dans l'offshore profond avec des contrats obtenus au Brésil, et continue son expansion dans l'inspection terrestre avec des projets en Argentine, en Colombie, en Bolivie, au Brésil et au Pérou.

Une reprise de l'activité a été constatée, notamment par le nombre d'appels d'offre reçu qui a augmenté de plus de 30% au cours du 1^{er} semestre 2021 par rapport au second semestre 2020. Le nombre de sollicitations commerciales est supérieur à ceux observés dans les années précédant 2019.

La Société continue de proposer une technologie de services à distance pour l'activité d'audit et inspection pour les pays toujours difficiles d'accès notamment au Yémen.

o **Ingénierie & Technologies**

Le chiffre d'affaires de cette division s'élève à 378.437 pour le 1^{er} semestre 2021 contre 363.489 euros pour la totalité de l'exercice 2020.

Au cours de cette période, l'activité a été marquée par :

- le démarrage du projet TrussFloat©15, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15MW. Le prédimensionnement du flotteur est terminé. Les calculs de détails sont en cours. Une campagne d'essais en bassin est prévue pour début 2022.

En parallèle du TrussFloat©15, les équipes étudient des solutions pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines directement sur site : le but étant d'éviter de ramener le flotteur au port et ainsi limiter les risques et les coûts associés.

Les études en cours vont tendre à améliorer plusieurs critères de design pour une meilleure compétitivité :

- Optimisation de la structure générale pour améliorer le comportement à la mer de l'ensemble,
- Diminution du poids par MW installé,
- Intégration en amont des études d'industrialisation pour en faciliter la fabrication.

- Démarrage du FEED d'un Fast Moving Workover Rig pour une plateforme de forage en Méditerranée.
- Finalisation des études pour le projet « P&A Working Platform » en mer du Nord.

1.2 Événement important survenu depuis la date de clôture de la période

DOLFINES a finalisé le rachat de la société 8.2 France, un des leaders mondiaux de l'expertise de parcs de production d'énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'éolien onshore, offshore et photovoltaïque. 8.2 France est positionnée sur 5 métiers : conseil & due diligence, études de productible, inspections techniques, optimisation des performances et formation.

Cette acquisition est effectuée au moment même où s'exprime la forte dynamique de la transition écologique dans l'ensemble de nos activités, amplifiée par les perspectives de reprise progressive de la demande énergétique dans le monde

1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans les énergies conventionnelles, notre positionnement géographique et le regain d'investissements en cours de la part de nos clients doit nous permettre d'augmenter notre activité, pour autant que le contexte sanitaire ne se dégrade pas à nouveau. Les marges restent tendues mais le manque d'expertise suite à une longue période de crise pourrait avoir son influence.

Dans les énergies renouvelables, nous entamons une phase d'accélération pour étoffer les expertises autour de 8.2 France et pour se développer à l'international et dans l'offshore éolien.

Pour rappel, les complémentarités métiers et géographiques de DOLFINES et de 8.2 France sont fortes :

- Complémentarité métiers, avec 8.2 France entièrement concentrée sur les énergies renouvelables, l'éolien en particulier, DOLFINES proposant son expertise reconnue de l'offshore et des services liés ;
- Complémentarité géographique avec la présence marquée de DOLFINES en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Mer du Nord et en Asie, l'activité de 8.2 France se situant essentiellement en France et en Europe, dans des zones peu ou pas touchées aujourd'hui par les limitations de déplacement ;
- L'alliance des expertises et des marchés créera immédiatement un ensemble gréé pour la croissance sur des marchés en fort développement, catalyseur d'intérêt pour d'autres acteurs du marché, ouvrant ainsi la voie à d'autres opérations de croissance externe créatrices de valeur ;
- Expertise technique : 8.2 France, un des leaders de l'accompagnement des gestionnaires d'actifs sur les inspections récurrentes de parcs éolien, profitera aussi de l'implantation et de l'expérience de DOLFINES à l'international ;
- Performance : 8.2 France visera une consolidation d'expertise via des partenariats plus serrés et l'utilisation de solutions digitales dont certaines développées au sein de 8.2 France et DOLFINES ;
- Due-diligences et Audits Techniques : sur ce marché à haut potentiel, l'expertise technique de 8.2 France et la culture d'ingénierie de DOLFINES seront un atout pour accélérer le développement et accompagner les investisseurs de parcs éoliens et photovoltaïques ;

- Productible : la combinaison d'expertise technique et d'ingénierie propres aux deux sociétés permet de viser une position de leader en France et à l'international.

Le nouvel ensemble constitue dès aujourd'hui un acteur intégré fortement désireux de prendre toute sa part dans la croissance attendue du marché mondial de l'énergie éolienne offshore, mais aussi des besoins élevés d'entretien du parc éolien onshore en France.

Ainsi, le groupe DOLFINES s'ouvre la voie d'une croissance rentable sur les marchés en forte expansion des prestations de services aux énergies.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2021 AU 30/06/2021**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 30 juin 2021 dont le total est de 7.421.201,96 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 742.706,07 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 30/06/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes du premier semestre de l'exercice 2021 clos le 30 juin 2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- En date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 million d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été effectuée dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires de DOLFINES du 25 juin 2019 par voie d'offre à des investisseurs qualifiés pour un montant de 1,5 million d'euros avec une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursable mensuellement et assortie d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement de ses projets en faveur de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet.

- Le 13 avril 2021, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Yann LEPOUTRE, administrateur, aux fonctions de Directeur Général Délégué pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration a approuvé que :

- Le Directeur Général Délégué soit investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général à savoir,
- Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration.
- Le Directeur Général Délégué représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

- Le 29 juin 2021, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte :
 - ❖ Aux termes de la vingt-quatrième résolution, ont décidé :
 - La division par deux (2) du nominal des actions actuellement de un (1) euros de nominal chacune,
 - De modifier l'article 6 - CAPITAL SOCIAL des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de neuf-millions-deux-cent-soixante-douze-mille-sept-cent-soixante-quatorze (9.572.774) euros. Il est divisé en dix-huit-millions-cinq-cent-quarante-cinq-mille-cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de cinquante (50) centimes d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.
 - ❖ Aux termes de la vingt-cinquième résolution, ont :
 - Approuvé l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD ou de toute société affiliée, d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant total de trente-six (36) millions d'euros en 18 tranches optionnelles de deux (2) millions d'euros chacune, aux conditions principales suivantes :
 - Les obligations convertibles seront émises à 100 % de leur valeur nominale ;
 - Les obligations convertibles seront obligatoirement converties en actions de la Société dans les 12 mois de leur émission ;
 - La conversion des obligations en actions de la Société sera effectuée au prix de 92% du cours pondéré le plus bas enregistré au cours des 15 jours de bourse précédant la date d'une demande de conversion ;
 - Chaque obligation convertible sera assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) exerçable pendant une période de 5 ans à compter de son émission ;
 - Délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour finaliser et signer les documents contractuels avec NEGMA GROUP LTD et pour mettre en œuvre l'émission des obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.
- Le 29 juin 2021, le Conseil d'administration, usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la 25^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021, approuvant l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD, d'obligations convertibles en actions et de bons de souscription d'actions (« **OCABSA** ») pour un montant total de 36 millions d'euros, a :
 - ❖ Validé à l'unanimité les termes et conditions du Call Option Agreement, c'est-à-dire une promesse unilatérale de vente de la société NEGMA GROUP LTD au profit de la Société. Ce contrat permettrait à la Société de disposer d'une option d'achat sur 75% des bons de souscription d'actions (les « BSA ») que la société NEGMA GROUP LTD détiendrait dans le cadre de l'émission des OCABSA. L'option d'achat pourrait être exercée par la Société à tout moment, après l'envoi d'une notification relative à l'exercice de cette option, moyennant un prix d'exercice de l'option de 50.000 euros (le « Prix de l'Option »).
 - ❖ Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le « Call Option Agreement ».

- ❖ Validé à l'unanimité les termes et conditions du contrat relatif à l'émission des OCABSA, intitulé « *Agreement for the issuance of and subscription to notes convertible into shares with share subscription warrants attached* ».
- ❖ Délégué tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser et signer le contrat portant sur l'émission au profit de la société NEGMA GROUP LTD des OCABSA.
- ❖ Approuvé à l'unanimité le principe de l'acquisition de l'intégralité des actions et des droits de vote de la société **8.2 France** ;
- ❖ Conféré tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution, notamment au Directeur Général Délégué, à l'effet de négocier et signer, au nom et pour le compte de la Société, avec les Vendeurs, l'acte de cession.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 166.765,26 €uros.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 5.845,01 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies jusqu'à la fin du premier semestre 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat s'est terminé fin juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 1.422,51 € consacrés à une étude commencée au cours du 4^{ème} trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottageurs » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours des exercices 2018 et 2019, les études menées ont permis de déposer trois demandes de brevet.
- 4.257,45 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

- 155.240,29 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.

Au 30/06/2021, les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.300.927 €.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 30/06/2021, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.543.669 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 30/06/2021
- Frais de Publicité (développement site internet)	0	0	0
- Frais de Recherche & Développement	4 134 161	166 765	4 300 927
- Logiciels	99 893		99 893
- Frais de dépôts de brevet	137 664	5 185	142 849
<u>TOTAL</u>	4 371 718	171 950	4 543 669

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Brevet	5 ans	- Logiciels	1 an
- Coûts de développement	5 ans	- Soft HSEA & Inspection	3 ans

Au 30/06/2021, le montant brut des Amortissements est de 1.370.118 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 30/06/2021
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	103 028	7 218	110 246
<u>TOTAL</u>	1 362 900	7 218	1 370 118

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES
– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours du 1^{er} semestre 2021. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €
- sur l'exercice 2019 pour un montant de 1.100.000 €

Au 30/06/2021, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 30/06/2021, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 14.960.554 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant au 30/06/2021</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	8 913		8 913
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	142 328	6 252	148 580
- Mobilier	129 043		129 043
<u>TOTAL</u>	<u>14 954 302</u>	<u>6 252</u>	<u>14 960 554</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle

d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 30/06/2021, le montant brut des Amortissements est de 1.891.517 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 30/06/2021
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	8 913		8 913
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	134 599	<3 243>	131 355
- Mobilier	126 466	326	126 791
<u>TOTAL</u>	<u>1 894 435</u>	<u><2 918></u>	<u>1 891 517</u>

5) IMMOBILISATIONS EN COURS

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 30/06/2021, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 30/06/2021, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti-éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 30/06/2021, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élève à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours du premier semestre 2021, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrées sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €). Ceci afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			Valeur Nette au 30/06/21
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 30/06/2021
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €
TOTAL	2 955 806,81 €	-2 955 806,81 €	0,00 €

Au 30/06/2021, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 30/06/21
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 30/06/2021 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dolfines, le Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES à hauteur de 100 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38.063 € au 30 juin 2021.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dietswell SA s'élève à 170.812€.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 30 Juin 2021, la provision a été maintenue pour ce même montant.

Au 30/06/2021, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS***DOLFINES NEW ENERGIES SAS***

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 70.651,52 €.

Au cours du premier semestre 2021, aucun mouvement n'a été enregistré.

Ainsi, le solde de cette avance au 30/06/2021 s'élève à 70.651,52 €.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020, la Société a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2020 s'élevait à 96.753,18 €

Au cours du premier semestre 2021, aucun mouvement n'a été enregistré.

Ainsi, le solde de cette avance au 30/06/2021 s'élève à 96.753,18 €.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, SOFINDEL SA et DOLFINES NESW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2020, le solde de l'avance en compte courant consentie par SOFINDEL à la société s'élevait à 20.473,92 €.

Au cours du premier semestre 2021, aucune opération n'a été enregistrée.

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 30/06/2021 s'élève à 20.473,92 €.

Sur le premier semestre 2021, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations.

Au 30/06/2021 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT**▪ d'en-cours production de services**

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du chiffre d'affaires à l'avancement.

Le chiffre d'affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le chiffre d'affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 30/06/2021.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 30/06/2021, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 30/06/2021, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2020 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 191.809,46€

Au cours du premier semestre 2021, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une diminution de 35.938,83 €

Au 30/06/2021, le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 155.870,63 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES***EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND***

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 283.667 € en nominal et 69.383 € d'intérêts de base.

Au 30/06/2021, le capital restant dû est de 1.216.333 et les intérêts de base versés s'élèvent à 69.383 €

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2020, le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 25.532,91 €

Au cours du 1^{er} semestre 2021, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 25.532,91 €
- une augmentation de 7.427,10 €

Au 30/06/21, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 7.427,10 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée : 7.427,10 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 7.427,10 € au 30 juin 2021.

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**▪ Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 89.242,95 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 30 juin 2021.

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 30 juin 2021.

Au 30/06/2021, il n'y a pas de produits constatés d'avance en compte.

18) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 16.188,10 € au 30 juin 2021 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 30 juin 2021, le total des charges exceptionnelles s'élève à 8.120,95 €, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	4.881,43 €
➤ sur des opérations en capital	3.239,52 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 30 juin 2021, le total des produits exceptionnels s'élève à 29.227,66 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	13.596,79 €
➤ sur des opérations en capital	15.630,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2021 est donc un bénéfice de 21.106,71 €.

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours du premier semestre 2021 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 11.700 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*1) Succursale à ABU-DHABI :*

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, en revanche les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, en revanche les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DIETSWELL a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, en revanche les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale en Bulgarie :

La Société DIETSWELL a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 30 juin 2021, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, en revanche les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 30/06/2021, le montant total de l'avance conditionnée reçue de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

24) EFFECTIF AU 30 JUIN 2021

L'effectif au 30 juin 2021 est de 32 Salariés

- 20 Sièges
- 12 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 30/06/2021, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 204 K€.

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2021

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021 a, dans sa 7^{ème} résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations. Cette autorisation a été conférée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

- En date du 9 août 2021, le Conseil d'Administration faisant usage de cette autorisation a :
 - Décidé de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;
 - Décidé de subdéléguer au Président, les pouvoirs nécessaires aux fins de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dont le principe de mise en œuvre et le descriptif de programme, dans la limite de la durée du programme ;

- Approuvé les termes du descriptif du programme de rachat d'actions tels que présentés par le Président, notamment les objectifs, le montant maximum alloué, le nombre maximal, les caractéristiques des titres concernés et le prix maximum de rachat, soit :
 - Titres concernés : actions ordinaires ;
 - Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
 - Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions ;
 - Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions) ;
 - Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.
- Décidé de faire intervenir le prestataire de services d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité signé le 5 février 2019 avec la société TRADITION SECURITIES AND FUTURES.

Le descriptif du programme de rachat d'actions a été publié sur le site de la société en date du 10 août 2021.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021 a, dans sa 11^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public.

- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration faisant usage de cette délégation a :
- Pris acte des conditions d'une émission d'une nouvelle ligne de Green Bonds convertibles (les « **OC Vertes** ») en actions de DOLFINES, soit :
 - émission de 2.000 OC Vertes d'une valeur de 1.000 euros par OC Verte, soit 2 millions d'euros,
 - obligations de premier rang, qui seraient émises le 30 septembre 2021, avec une date de règlement 2 jours après la date d'émission,
 - la maturité de ces OC Vertes serait de 2 ans, et le coupon à verser serait de 12% par an payable mensuellement,
 - ce taux d'intérêt serait majoré de 0,5% en cas de retard de paiement,
 - ces OC Vertes seraient convertibles à compter du 30 mars 2022 et jusqu'au 31/08/2023,
 - la parité de conversion serait : 1 OC Verte contre 2.000 actions de la Société,
 - cette émission d'OC Vertes serait assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte séparé, affectation de 35% du montant de l'émission, soit 700 000 euros, sur un compte de séquestre, et engagement d'utiliser les capitaux propres pour s'acquitter des obligations financières vis-à-vis des porteurs.
 - Le remboursement anticipé pourrait intervenir à compter du 15 mars 2022.
 - Décidé du principe de l'émission de ces nouvelles valeurs mobilières donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous réserve que certaines modifications ou éclaircissements soient apportés ;
 - Subdélégué tous pouvoirs au Président, avec faculté d'agir conjointement avec le Directeur Général Délégué ou de lui subdéléguer tout ou partie des pouvoirs, à l'effet :
 - de négocier les termes et conditions de cette nouvelle émission d'OC Vertes,

- d'arrêter la liste des souscripteurs auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et
- de signer tous documents, en ce compris tout prospectus, en vue de l'émission de cette nouvelle ligne de Green Bonds.
- Décidé, sous réserve de la mise en œuvre, par le Président de la délégation de compétence objet de la précédente résolution adoptée ce jour, de la réunion d'une assemblée générale des porteurs des OC Vertes 01 2021, et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réunir cette assemblée générale des porteurs des OC Vertes 01 2021.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021 a, dans sa 19^e résolution, délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'Administration en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'Administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales.

- En date du 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration faisant usage de cette délégation a :
- décidé d'émettre et d'attribuer 2.000.000 de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 50 centimes aux consultants, salariés et dirigeants selon détail ci-dessous :
 - 1.180.000 BSA au profit des Dirigeants
 - 730.000 BSA au profit des Salariés
 - 90.000 BSA au profit de Consultants
- Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de chacun des bénéficiaires identifiés. Ils seront cessibles.
- fixé les conditions et les modalités d'exercice et de cessibilité de ces BSA ;
 - donné tous pouvoirs au Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment le pouvoir de signer tout document nécessaire à l'émission des BSA au profit des consultants, salariés et dirigeants bénéficiaires.

27) AUTRES INFORMATIONS

Néant

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 30 juin 2021 :

- Emissions garanties bancaires

30-juin-21				
Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
29-mars-21	SOUSSION	5-mai-23	MELLITAH	67 943 €
24-nov.-20	SOUSSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	2 064 €
30-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	18 057 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-21	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUSSION		GROUPEMENT REGGANE	228 068 €
				346 132 €

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2021, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	9 272 774	1 euro
2. Actions émises pendant la période	300 000	1 euro
3. Actions annulées	-	
Actions composant le Capital avant Division Nominale par deux	9 572 774	
4. Division Nominale par deux (24 ^e Résolution AGM 29/06/2021)	19 145 548	0,50 €
Actions composant le capital social au 30/06/2021	19 145 548	0,50 €

30) RESERVES

Au 30 juin 2021, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 272 774	3 694 282	357 761	-8 672 295		-19 660	-2 258 519	2 374 342
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 258 519			2 258 519	0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	300 000							300 000
Primes d'Emission		314 581						314 581
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0
Ecart de Conversion des succursales								0
Résultat de la période							-742 706	-742 706
Au 30 juin 2021	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814	0	-19 660	-742 706	2 246 217

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.